



N° 21

Le 22 janvier 1991

LES VOYAGES À L'ÉTRANGER ET LA CRISE DU GOLFE : LE BANGLADESH ET L'AFGHANISTAN

Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada a émis aujourd'hui un nouvel avertissement à l'intention des Canadiens qui se trouvent dans les régions affectées par la crise du Golfe. Cet avertissement traduit l'opinion du Ministère par rapport à la situation incertaine au Moyen-Orient et dans d'autres régions. Le Ministère émet aujourd'hui cet avertissement afin de donner aux Canadiens les meilleurs conseils possibles, et de les aider ainsi à décider s'il convient de modifier leurs projets de voyage.

Il révisé les avis précédents et recommande aux Canadiens se trouvant dans ces régions, qu'il s'agisse de résidents ou de voyageurs, et qui se proposent de les quitter, de le faire sans délai. Les pays en cause sont le Koweït, l'Iraq, le Qatar, Bahreïn, la Jordanie, la province de l'Est et la région du Centre de l'Arabie saoudite y compris Riyad, le Yémen, la Syrie, l'Est de la Turquie, Israël, les territoires occupés par Israël, l'Algérie et le Soudan.

On conseille aux résidents et aux visiteurs d'autres pays de la région, surtout Oman, les Émirats arabes unis, les autres régions de l'Arabie saoudite, l'Égypte, l'Iran, le Maroc, la Tunisie, la Lybie, le Pakistan, la Mauritanie et le Bangladesh, de faire preuve de la plus grande prudence et de rester en communication étroite avec l'ambassade du Canada la plus proche.

Le Ministère émet cet avis consulaire en faisant remarquer que d'autres pays ont donné des conseils semblables qui indiquent leur évaluation respective du niveau de risque dans les divers pays ainsi que le nombre et la situation de leurs ressortissants. Il y a jusqu'à 19 700 Canadiens dans les pays touchés par cet avis.

Il y a déjà un avertissement permanent déconseillant aux Canadiens de se rendre au Liban, en Somalie et en Afghanistan.

On trouvera ci-joint le texte complet du présent avis.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias peuvent communiquer avec le :

Pupitre de la crise du Golfe
Service des relations avec les médias
Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada
(613) 992-6346

Le 22 janvier 1991

AVIS AUX CANADIENS

1. Le présent avis s'applique aux pays suivants qui sont affectés par la crise du Golfe : l'Arabie saoudite (province de l'Est et région du Centre, y compris Riyad), Bahreïn, le Qatar, le Koweït, l'Iraq, la Jordanie, le Yémen, la Syrie, l'Est de la Turquie, Israël, les territoires occupés par Israël, l'Algérie et le Soudan.

- (a) Étant donné la situation résultant de la crise du Golfe, ainsi que la pénurie croissante des places à bord des avions, tous les Canadiens qui se trouvent dans ces pays et qui se proposent de les quitter, devraient effectuer leur départ sans délai.
- (b) Les touristes, les gens d'affaires et les autres voyageurs canadiens qui prévoient se rendre dans ces pays devraient retarder leur voyage.
- (c) Les Canadiens qui résident habituellement dans ces pays et qui se trouvent à l'extérieur de la région ou prévoient la quitter devraient prolonger leur séjour à l'extérieur de cette région jusqu'à ce que la crise diminue.
- (d) Les personnes qui ont des raisons majeures d'y rester devraient se tenir constamment au fait de la situation.
- (e) Les citoyens qui ont la double nationalité voudront bien se rappeler qu'ils pourraient avoir des obligations à remplir envers le pays de résidence dont ils ont la citoyenneté. Cela pourrait affecter leurs projets à cet égard.

2. L'avis suivant concerne l'Égypte, l'Iran, les Émirats arabes unis, l'Arabie saoudite (autre que la province de l'Est et la région du Centre y compris la région de Riyad), Oman, le Maroc, la Tunisie, le Pakistan, la Libye, la Mauritanie et le Bangladesh :

Les Canadiens qui résident dans ces régions ou qui envisagent de s'y rendre devraient être conscients de la possibilité d'agitations dans la population et de risques pour les étrangers en rapport avec les événements au Moyen-Orient. Nous leur conseillons d'agir avec circonspection et prudence et de s'inscrire à l'ambassade du Canada la plus proche. Les Canadiens qui se sont déjà inscrits voudront bien tenir l'ambassade informée de tout changement d'adresse ou projet de voyage.

3. Cet avis se fonde sur l'évaluation actuelle de la situation. Toute décision de voyage devrait tenir compte de l'évaluation du moment sur la situation au Moyen-Orient. Les Canadiens qui envisagent de se rendre dans ces régions devraient consulter à nouveau les missions du Canada ou le Ministère à l'approche de la date de leur départ.

4. Le Gouvernement du Canada fournit des conseils en fonction de la conjoncture, mais il appartient à chaque Canadien intéressé de prendre ses propres décisions et dispositions après avoir examiné tous les facteurs qui influent sur sa situation.